



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2022

Présent(e)s :

Claude EERDEKENS, Bourgmestre
Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD, Elisabeth MALISOUX, Echevins
Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, ~~Kévin GOOSSENS~~, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha François, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, ~~Nathalie ELSSEN~~, Eddy SARTORI, Conseillers communaux
Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : Philippe RASQUIN

1. OBJET : Plan Cigogne - création d'une crèche à VEZIN Fonteyne

Ayant pris connaissance du nouveau Plan Cigogne qui fait suite à un accord entre la Fédération Wallonie-Bruxelles ; la Wallonie, la Région de Bruxelles-Capitale et la COCOF visant à subventionner en commun la création de 5200 places en crèches dans les années à venir ;

Attendu qu'un subside Infrastructure pourrait être obtenu dans le cadre du nouveau Plan Cigogne qui prévoit une subvention de 41.000 € HTVA par place créée ; attendu que l'intention, au niveau de la création de la crèche, est de créer 3 places complémentaires et qu'une subvention maximale de 119.060€ TVAC pourrait donc être obtenue ;

Attendu qu'un marché devrait être passé pour confier la gestion de cette crèche à un opérateur économique ;

Considérant l'importance de l'investissement sur fonds propres mais à mettre en rapport avec l'importance des nouveaux services ainsi offerts aux Andennais par l'augmentation de la capacité d'accueil de la crèche ;

Attendu qu'il s'indique de marquer un accord pour déposer le projet dans le cadre du Plan Cigogne ;

Vu l'article L1122-30 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant l'avis Positif du Directeur financier faisant fonction remis en date du 3 novembre 2022 ;

Sur la proposition du Collège communal ;

PAR CES MOTIFS,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITE :

Article 1 : D'introduire, dans le cadre du Plan Cigogne, le projet de création d'une crèche à VEZIN d'une capacité d'accueil de 11 places dont 3 places complémentaires à la capacité actuelle ;

Article 2 : De solliciter, dans le cadre de ce même plan, un subside lié à l'infrastructure d'un montant de 119.060€ TVAC ;

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Le Directeur général,

(s) Ronald GOSSIAUX

Par le Conseil,



Le Président,

(s) Philippe RASQUIN

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Ronald GOSSIAUX

Le Bourgmestre,

Claude EERDEKENS